

Dès ses débuts, le jeune avocat, doué d'un esprit vif et d'une faconde peu ordinaire, attirait l'attention sur lui. Et bientôt il devenait «l'avocat parfait des grands procès et l'orateur le plus écouté et le plus applaudi de toutes les réunions». 7) Un de ses traits marquants était de quitter aussitôt que possible la défensive pour passer à l'attaque. Et si, dans ces cas, ses adversaires trouvaient «qu'il pouvait devenir véhément et même violent», ils devaient lui concéder «qu'il n'a jamais oublié les principes de la politesse et qu'il ne s'est pas départi des règles de la courtoisie». 8)

Ses plaidoyers, fascinants par leur forme, faisaient agréablement oublier ce qu'ils avaient souvent d'aride en leur fond, celui-ci traitant d'affaires que lui avaient confiées notamment la Société des Hauts Fourneaux de Dudelange (plus tard ARBED), la Banque Internationale et la Direction des Chemins de Fer Impériaux.

Ouvrons une parenthèse. Que les deux dernières sociétés, à participation nettement allemande, aient confié la défense de leurs intérêts à un homme aussi francophile que Robert Brasseur peut étonner, et explique en partie pourquoi leur mandataire en était venu à fréquenter régulièrement la Légation d'Allemagne. Mais il y avait, à ceci, encore un autre motif: à l'encontre de ce qui se passait aux Légations de France et de Belgique, où des ministres sans envergure faisaient régner le plus morne ennui, leurs collègues allemands — surtout le comte K. von Pückler (1901-1907) — avaient le flair de créer chez eux une ambiance intellectuelle et artistique de bon aloi qui ne pouvait qu'attirer un homme curieux des choses de l'esprit comme l'était Brasseur.

Parmi les plaidoyers de Brasseur dans des affaires qui touchaient la vie publique il y a lieu d'en citer deux: celui du procès que Léon Metz, Auguste Laval et Norbert Le Gallais (v. fasc. XII) ainsi qu'Adolphe Schmit intentèrent à Emile Prum qui les avait «suspectés comme capables, en leur qualité de député, de trahir les intérêts du pays au profit de leur intérêt personnel» 9); et celui prononcé le 30. 11. 1914 dans l'affaire opposant 21 députés de la majorité parlementaire à l'évêque Jean Koppes qui, dans son malencontreux discours de Metz (19. 8. 1913), les avait également suspectés de s'être enrichis lors de l'octroi des concessions minières. 10)

Réputé pour sa prompte repartie, Robert Brasseur offrit un jour ce petit intermède à ses auditeurs du Tribunal, intermède que nous reproduisons d'après Marcel Noppeney:

«Ayant plaidé un jour d'hiver, dans une salle d'audience surchauffée, une cause où il s'était dépensé peut-être plus que de raison, il s'était, quittant son siège, approché d'une fenêtre qu'il avait discrètement entr'ouverte pour respirer une bouffée d'air frais. Cela ne fit pas l'affaire du président du tribunal qui, pensant en luxembourgeois, mais s'exprimant en français, lui dit d'un ton assez sec: „Maître Brasseur, vous êtes chaud?“ La riposte tomba raide comme